

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02240 Numéro SIREN : 814 228 714 Nom ou dénomination : "SAPRIC " Société d'Assistance pour la Promotion et la Réalisation Industrielle et Commerciale

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 3554

3554

« SAPRIC »
SOCIETE D'ASSISTANCE POUR LA PROMOTION ET LA
REALISATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

S.A.S. au capital de 100.000 Euros

Siège Social : 39 Chemin de Terron
06200 NICE

814 228 714 RCS NICE

AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

1. Proposition d'affectation soumise à l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2023

M. le Président présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se solde par un bénéfice net comptable de 392.537 Euros constituant des sommes distribuables, qu'il propose d'affecter de la façon suivante :

- aux associés à titre de dividendes : 260.000 Euros soit 260 Euros par action
- et le solde soit la somme de 132.537 Euros au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31.12.2019 : néant
- Exercice clos le 31.12.2020 : 150.000 Euros soit 150 Euros par action
- Exercice clos le 31.12.2021 : 320.000 Euros soit 320 Euros par action.

2. Résolution votée par l'assemblée générale

TROISIEME RESOLUTION

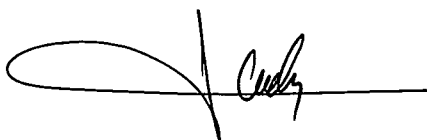
La collectivité des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit la somme de 392.537 Euros constituant des sommes distribuables, de la façon suivante :

- aux associés à titre de dividendes : 260.000 Euros soit 260 Euros par action
- et le solde soit la somme de 132.537 au compte « Autres réserves ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31.12.2019 : néant
- Exercice clos le 31.12.2020 : 150.000 Euros soit 150 Euros par action
- Exercice clos le 31.12.2021 : 320.000 Euros soit 320 Euros par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SAS SAPRIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 39 Chemin de Terron 06200 NICE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 81422871400014		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG	1 174 114 1 060	
		AH	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS		
		AT	AU	55 527 12 748 42 779	
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)	CS	CT		
		CU	CV		
		BB	BC		
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI	2 315 2 315	
	TOTAL (II)		BJ	BK	59 016 12 862 46 154
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU	51 286 51 286	
	CRÉANCES	BV	BW		
		BX	BY	1 676 279 114 116 1 562 163	
		BZ	CA	84 579 84 579	
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
	Comptes de régularisation	CF	CG	635 393 635 393	
CH		CI	6 927 6 927		
CJ		CK	2 454 465 114 116 2 340 349		
CW					
CM					
CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 513 480 126 978 2 386 503	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

32/51

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SAPRIC		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	499 566		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	392 537		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 002 104	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	44 945		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	44 945		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	101		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	114 505		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 204 442		
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 405		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 339 453		
	Ecart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 386 503		
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 339 453			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS SAPRIC

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 2 386 502,51 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 392 537,38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|-------------------------|------------|
| - Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| - Matériel de transport | 5 à 10 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |

h5

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS SAPRIC

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Certifié conforme à l'original

